



# UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP) CONVENTION ON THE CONSERVATION OF MIGRATORY SPECIES OF WILD ANIMALS (CMS)

UNEP/CMS Secretariat  
Ahrstraße 45  
Postfach 2014 48  
W-5300 Bonn 2  
Germany

Tel (02 28) 30 21 52  
Tlx 885 420 wz d  
Fax (02 28) 37 32 37

## Résumé du rapport de la huitième réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 5-6 février 1992

(préparé par le Secrétariat)

### Ouverture de la session

1. Le Président et l'administrateur chargé du Secrétariat ont souhaité la bienvenue aux participants à la réunion, qui a été ouverte à 9h45 dans les locaux du Secrétariat. On a noté qu'à part une brève session à Genève à la suite de la session de la Conférence des Parties en septembre 1991, c'était la première fois que le Comité se réunissait depuis octobre 1990. Toutes les régions géographiques, à l'exception de l'Afrique, étaient représentées<sup>1</sup>. Une liste de participants figure à l'Annexe 1.

### Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire (Annexe 2) a été adopté avec une légère modification de l'ordre dans lequel trois points de l'ordre du jour seraient examinés. On a estimé que le point 6 de l'ordre du jour (Examen de l'avancement des travaux concernant des Accords visés à l'Article IV) devrait être examiné immédiatement après le rapport sur les activités entre les sessions, suivi par les points 5 (Examen du budget et des ressources de la Convention) et 4 (Programme de travail et priorités du Comité permanent) de l'ordre du jour, dans cet ordre.

3. Un autre point de l'ordre du jour a été ajouté, à savoir: confirmation du rapport de la septième réunion du Comité permanent, qui a été distribué aux participants. Le rapport, qui a été diffusé à toutes les Parties en novembre 1991, était alors confirmé.

### Rapport sur les activités entre les sessions

#### a) Etat de la Convention

4. Le Secrétariat a résumé les activités qu'il avait entreprises depuis la session de la Conférence des Parties pour aider le Dépositaire qui est chargé de préparer les textes officiels de la Convention conformément aux amendements et aux corrections adoptées par la

---

<sup>1</sup> Après avoir adressé une invitation officielle par la poste, malgré des tentatives répétées, le Secrétariat n'a pas pu se mettre en rapport avec le correspondant pour le Niger avant la réunion.

Conférence. En novembre 1991, le Secrétariat a adressé à toutes les Parties les Annexes révisées, en anglais, en français et en espagnol. Il a proposé de fournir au Dépositaire les textes corrigés des versions française et espagnole de la Convention, sur disquette d'ordinateur, afin de hâter la mise au point des versions officielles. Le délégué du Gouvernement Dépositaire n'avait pas d'information supplémentaire permettant de déterminer si le texte original de la Convention avait été transmis au Secrétaire général des Nations Unies aux fins d'enregistrement, question très préoccupante. Le Comité a estimé que le Président devrait écrire au Ministère allemand des Affaires étrangères pour transmettre les textes corrigés préparés par le Secrétariat, textes qui seraient bientôt prêts, et pour lui faire part des préoccupations qui s'étaient manifestées.

5. Le Secrétariat a fait savoir que le successeur de l'ancien Coordinateur n'avait pas encore été nommé. Des entretiens pour le poste d'assistant administratif qui était aussi vacant (depuis le début de janvier 1992) auraient lieu la semaine suivante. Les membres du Comité ont exprimé leur satisfaction en ce qui concerne les progrès accomplis par le Secrétariat depuis Genève, mais ont noté que le Secrétariat devrait avoir des effectifs complets si le rythme de travail devait être maintenu. Le Président a fait savoir qu'il s'efforcera d'examiner cette question au cours de la semaine avec de hauts fonctionnaires chargés de la gestion du PNUE à Nairobi, lorsqu'il s'y rendrait pour d'autres affaires. Si des délais supplémentaires étaient prévus, une lettre serait adressée au nom du Comité pour demander que des mesures soient prises.

6. Satisfaction a été exprimé quant à la récente adhésion de l'Afrique du Sud et de l'Argentine à la Convention (respectivement le 1er décembre 1991 et le 1er janvier 1993).

#### **b) Contributions du Fonds d'affectation spéciale**

7. Le Secrétariat a fait savoir que, après la préparation des documents de la réunion, des contributions pour le Fonds d'affectation spéciale au titre de l'exercice 1991 avaient été reçues de l'Australie et de l'Afrique du Sud, ce qui portait à 20 le nombre de Parties ayant acquitté intégralement leur contribution pour l'année en question. Le Secrétariat a informé les participants à la réunion que le siège du PNUE adresserait prochainement une lettre au Gouvernement français pour lui demander de verser ses contributions pour 1990 et 1991. Les sommes non encore acquittées, qui se montent au total à plus de 200 000 dollars des Etats-Unis, n'avaient pas été demandées en raison de l'incertitude qui régnait concernant la ratification de la Convention par la France. Depuis, il a été confirmé que la Convention est entrée en vigueur pour la France, le 1er juillet 1990.

8. Il y a eu un débat général sur les mesures à prendre en ce qui concerne les Parties qui ont des arriérés de versement. Le Secrétariat a appelé l'attention des participants sur les obligations, clairement exprimées dans le texte de la Convention, au sujet du versement des contributions et a expliqué le système de notification qui avait été utilisé par le siège du PNUE et le Secrétariat de la CMS pour rappeler régulièrement à toutes les Parties qu'elles devaient acquitter leur contribution. Le Comité a reconnu qu'il était souhaitable, en principe, d'adopter une attitude commune pour toutes les Parties, mais a décidé que pour des raisons pratiques une intervention supplémentaire devait être entreprise auprès des Parties qui avaient des arriérés de versement d'au moins 10 000 dollars des Etats-Unis. L'Arabie saoudite ayant déjà indiqué qu'elle effectuerait ses versements dès que les procédures internes de routine auraient été achevées, il reste deux Parties avec des arriérés importants: l'Italie (161 723 dollars des Etats-Unis) et Israël (16 873 dollars des Etats-Unis). Il a été décidé que le Président écrirait au Gouvernement italien tandis que le Secrétariat se mettrait en rapport avec Israël car la raison de ce non-versement semblait être de caractère technique. Le délégué du Panama a appelé l'attention des participants sur le fait, confirmé par le Secrétariat, qu'il avait été décidé à Genève

que le Secrétariat communiquerait à toutes les Parties, tous les 6-12 mois, un tableau indiquant la situation du moment des contributions au Fonds d'affectation spéciale (*Note du Secrétariat: joint en Annexe 3 au présent rapport on trouvera un tableau indiquant les contributions annuelles de toutes les Parties pour les années 1992, 1993 et 1994, mis à jour après la troisième session de la Conférence des Parties.*)

#### **c) Conseil scientifique**

9. Le Secrétariat a informé les participants à la réunion que le Dr. Wim Wolff (Pays-Bas) avait été élu Président du Conseil scientifique à l'occasion d'une élection qui s'est achevée à la mi-janvier. Le Secrétariat, le Dr. Wolff et le Dr. Michael Ford, Président sortant, s'étaient rencontrés la semaine précédente à Bonn pour débattre du programme de travail du Conseil scientifique pendant la période triennale.

10. Le Secrétariat a fait savoir que 11 Parties, dont certaines représentées à la présente session, n'avaient pas encore nommé d'experts au Conseil et a expliqué la différence qui existe entre les experts nommés par la Conférence des Parties et ceux désignés par des Parties à titre individuel.

#### **d) Rapports des Parties**

11. Le Secrétariat a résumé la situation en ce qui concerne la réception de rapports de Parties. A ce jour, les renseignements sur l'application de la Convention n'ont été remis que par 16 Parties. L'observateur du Portugal a précisé que le rapport de son pays serait soumis prochainement. Le Secrétariat envisage de créer cette année une base de données des rapports qui lui sont parvenus qui permettrait d'identifier des lacunes éventuelles dans les renseignements fournis. Le Président a suggéré qu'il serait utile de préparer un document général de synthèse sur l'application de la Convention, document qui serait présenté à la prochaine session de la Conférence des Parties.

12. Après un débat sur ce qui pourrait être fait avant la prochaine conférence pour rappeler aux Parties qu'il est important de soumettre leur rapport, le Comité a décidé que le Secrétariat devrait appeler leur attention sur cette question quand il diffusera les Résolutions de la Conférence adoptées à Genève et qui n'ont pas encore été communiquées au Secrétariat. Une mise à jour de la situation sera faite à la prochaine réunion du Comité.

#### **e) Activités diverses**

13. Le Secrétariat a fait un rapport sur quelques-unes des autres activités auxquelles il a participé depuis la session de la Conférence des Parties. Ces activités comportent notamment l'élaboration d'un Bulletin CMS en anglais, en français et en espagnol qui a été accueilli avec satisfaction. Il a été suggéré qu'un nombre suffisant d'exemplaires soient mis à la disposition des correspondants des Parties et que d'autres soient diffusés lors des réunions. Le Dépositaire a proposé d'aider le Secrétariat à imprimer ces Bulletins. Le Secrétariat a noté que des contributions pour les prochains numéros du Bulletin seraient les bienvenues.

14. En raison de l'arrivée de nouveaux équipements informatiques, le Secrétariat avait également établi un certain nombre de bases de données pour organiser plus efficacement l'information. Il avait aussi préparé un projet de brochure sur la Convention et dressé des plans pour élaborer un Annuaire de la CMS qui serait régulièrement mis à jour avec des

renseignements sur la Convention. Le Secrétariat recherchera un financement extérieur pour la première phase de sa production et de son expédition, bien que les fonds du budget soient suffisants pour couvrir éventuellement ce coût, si nécessaire.

15. Le Secrétariat a fait un rapport sur sa présence à un certain nombre de réunions qui étaient utiles pour promouvoir la Convention parmi les non-Parties et les ONG intéressées. Il a également organisé la première réunion d'un groupe de travail du Conseil scientifique, à laquelle il a d'ailleurs participé, qui a procédé à l'examen d'un projet d'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau d'Asie préparé par le Secrétariat.

16. Le délégué représentant le Gouvernement Dépositaire a fait un rapport sur le dernier état de la question du transfert du Secrétariat dans un nouveau bâtiment qui est en cours de construction à la périphérie de Bonn. Le délégué a expliqué que cinq pièces (et, au besoin, un bureau supplémentaire) seraient mises à la disposition du Secrétariat qui aurait également accès à des salles de réunion dans le même bâtiment. Ces nouveaux bureaux devraient être prêts à la fin du mois de mars 1992.

17. Le délégué représentant le Gouvernement Dépositaire a demandé s'il serait possible d'incorporer les documents de travail de la dernière session de la Conférence des Parties dans le compte rendu des débats comme ce fut le cas pour les autres Conventions. Le Secrétariat a expliqué que les comptes rendus des débats étaient préparés par le PNUE à son siège et que, pour des raisons pratiques, il serait probablement difficile d'inclure cette fois les documents de travail mais qu'il s'inquiéterait de savoir si c'est possible. Le Comité a suggéré qu'en tout cas l'idée soit prise en considération pour la prochaine Conférence.

#### **Examen de l'avancement des travaux concernant des Accords visés à l'Article IV**

18. Les participants ont fourni des renseignements mis à jour sur un certain nombre d'Accords conclus ou en cours de mise au point:

- i) Le Président a fait savoir qu'un Secrétariat intérimaire a été créé dans le cadre du Ministère de l'Environnement (Royaume-Uni) pour fournir des services administratifs à l'Accord sur la conservation des chauves-souris en Europe. L'Accord a été ouvert pour signature en décembre 1991 et a été signé, à ce jour, par six Etats de l'aire de répartition.
- ii) Le Secrétariat a été informé par la Suède qu'un texte authentique en allemand et des versions officieuses en français et en russe de l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord ont été adressés en janvier au Bureau des affaires juridiques des Nations Unies pour vérification. On espère que l'Accord sera prêt pour signature au début du mois de mars.

Le Président a fait savoir que la Suède avait proposé d'accueillir la première conférence des Parties à l'Accord. Le Royaume-Uni a conclu un contrat avec la Sea Mammal Research Unit (SMRU) à compter du 1er juin 1992, afin qu'elle serve de Secrétariat intérimaire pour l'Accord. Elle participera aux travaux préparatoires de l'Accord dans le domaine de la recherche. Comme le financement n'est disponible que pour un an, il pourrait être nécessaire de solliciter ensuite des contributions volontaires si l'Accord n'est pas entré en vigueur. Le délégué du Gouvernement Dépositaire a suggéré que, pour des raisons budgétaires, les signataires soient informés dès que possible du montant du financement qui pourrait être nécessaire jusqu'à la première conférence. Une autre possibilité qui a été suggérée, si le contrat avec la SMRU n'était pas prolongé, serait pour le Secrétariat de la Convention d'assurer les fonctions de secrétariat par intérim.

- iii) L'observateur des Pays-Bas a fait savoir que les traductions officielles du projet d'Accord sur les oiseaux d'eau du Paléarctique occidental, qui avaient été transmises à la Commission des Communautés européennes en juin 1991, étaient presque achevées. Un projet révisé, tenant compte des débats qui se sont déroulés à Genève en septembre 1991 sera diffusé auprès des Etats membres de la CEE. Pour l'information des participants à la réunion, il a fourni des copies du projet révisé de l'Accord ainsi qu'une proposition pour le financement des mesures préparatoires au titre de l'Accord qui avait été soumise par les Pays-Bas à un mécanisme de financement de la CEE au nom du Bureau international de recherches sur les oiseaux d'eau et les zones humides (IWRB). En outre, il a fait savoir qu'un accord avait été conclu entre la CEE et les Pays-Bas pour que ce pays apporte une aide aux travaux préparatoires préalablement à l'obtention d'un mandat du Conseil des Ministres pour négocier avec d'autres Etats de l'aire de répartition (au milieu de cette année, espère-t-on) et, par la suite, pour apporter son aide aux négociations extérieures. L'observateur des Pays-Bas a indiqué que son pays avait également proposé de financer le Secrétariat pour l'Accord pendant les trois premières années et d'accueillir la première session des Parties. L'observateur du Portugal a souligné l'importance de s'assurer que les Etats de l'aire de répartition ne soient pas marginalisés dans le processus de négociations. Le Comité a décidé que le Président écrive à la Commission de la CE pour solliciter des renseignements sur les procédures et le calendrier qu'elle entend appliquer dans les négociations, et pour exprimer l'espoir que les intérêts de tous les Etats de l'aire de répartition seront pris en compte.
- iv) Le délégué suppléant de l'Arabie saoudite a fait savoir qu'il y avait eu une diffusion limitée d'un projet d'Accord sur la conservation de l'Outarde houbara et a convenu d'en fournir un exemplaire au Secrétariat. Un premier projet d'un plan de gestion pour l'espèce devrait être achevé prochainement. Le Secrétariat a noté l'importance de mettre au point un Accord novateur pour la conservation de cette espèce, laquelle sera le sujet d'un séminaire international sur l'outarde qui devrait avoir lieu à Saratov (Russie) en mai 1992. (*Note du Secrétariat: on a appris depuis que cette réunion a été reportée jusqu'en 1993 au moins.*)
- v) Le Secrétariat a fait un rapport sur les débats préliminaires qui ont eu lieu à Karachi concernant un projet d'Accord sur les oiseaux d'eau d'Asie et une proposition d'Accord pour la conservation de la grue de Sibérie (*Grus leucogeranus*). Il a également informé les participants à la réunion de la possibilité de tenir une réunion d'experts pour examiner un projet d'Accord sur les petits cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire, conjointement avec une autre réunion du PNUE, cette année. Comme cette conjoncture avait des incidences budgétaires pour la CMS, il a été décidé de l'examiner au titre du point suivant de l'ordre du jour.

### Examen du budget et des ressources de la Convention

19. Le Secrétariat a expliqué qu'un plan de travail et un budget pour 1992 avaient été élaborés en octobre 1991 sur la base des fonds que l'on savait disponibles à cette époque. Bien que la plupart des rubriques budgétaires pour 1992 aient été programmées pour la totalité des montants convenus par la Conférence des Parties, certaines l'avaient été pour des montants moins élevés (notamment celles pour lesquelles les dépenses n'auraient pas dû être effectuées avant la mi-1992). Le Secrétariat a fait savoir que, malgré le non-versement de contributions importantes, la situation budgétaire était bien meilleure que pour les années précédentes. Ceci avait permis de programmer plus tôt que prévu un pourcentage plus élevé (près de 90%) du budget total de 1992. Le Comité a exprimé sa satisfaction de la façon dont le budget avait été

programmé. Le Fonds d'affectation spéciale a maintenant un léger excédent qui devrait augmenter lorsque certains des principaux arriérés auront été versés. Le Président s'est interrogé sur la possibilité de financer des projets supplémentaires intéressants qui n'avaient pas été envisagés lorsque le budget a été adopté en 1991.

20. Le Secrétariat a communiqué des détails supplémentaires sur une réunion qui avait été proposée pour procéder à l'examen d'un Accord sur la conservation des petits cétacés de la Méditerranée et de la Mer Noire, réunion qui devrait se tenir immédiatement avant ou après une autre réunion qui sera organisée à Athènes au cours du second trimestre de 1992 par l'Unité de coordination du PNUE pour le Plan d'Action de la Méditerranée. Le Comité permanent de la Convention de Berne avait décidé, lorsqu'il s'est réuni en décembre 1991, d'aider financièrement un certain nombre d'Etats de l'aire de répartition à participer à la réunion sur les petits cétacés. Le Président du Comité permanent de la CMS a offert d'étudier la possibilité pour la CMS de couvrir aussi certains de ces coûts. Le Secrétariat a suggéré de prévoir des fonds pour couvrir, à la demande, les dépenses supplémentaires d'allocations journalières de représentants des trois Parties de la CMS (Egypte, Israël et Tunisie) qui pourraient participer à l'autre réunion organisée par le PNUE. Le Comité a décidé que le Secrétariat devrait prendre les dispositions nécessaires pour cette éventualité.

21. En réponse à une question du délégué du Panama, le Secrétariat a expliqué que, comme cela avait été convenu par la Conférence des Parties, des fonds concernant les propositions relatives à une étude sur la participation de pays en développement avaient été imputés à un poste budgétaire intitulé: "Contrats avec des organisations de soutien" mais pourraient, si le Comité permanent en décidait ainsi, être affectés à un autre poste budgétaire pour couvrir les frais de voyage des membres des pays en développement.

#### **Programme de travail et priorités du Comité permanent**

22. Le Comité a ensuite examiné son programme de travail conduisant à la prochaine session de la Conférence des Parties qui doit avoir lieu avant septembre 1994. Le Comité est convenu de se réunir à nouveau à la même époque approximativement, en 1993 et en 1994, et une fois encore, juste avant la conférence principale. Se référant au résumé des activités du Comité permanent qui avait été préparé par le Secrétariat, le Président a exposé les grandes lignes du calendrier proposé pour les travaux à entreprendre comme suit. La session de 1993 examinerait les résultats d'une étude sur la participation des pays en développement aux activités de la Convention, déciderait de la date et du lieu de la prochaine conférence, examinerait le premier projet d'une stratégie sur l'évolution de la Convention et recevrait, du Secrétariat, une mise à jour des rapports des Parties. La session qui aurait lieu au début de 1994 examinerait le projet définitif de la stratégie, déciderait des recommandations à formuler sur une consultation envisagée concernant les directives en vue de l'harmonisation des Accords, et procéderait à un débat sur un projet de résolution concernant l'utilisation de rapports schématiques. Le Comité a approuvé le calendrier proposé.

23. Le Comité a surtout donné son accord à l'idée avancée à Genève d'incorporer un symposium scientifique d'une journée dans le programme de la prochaine session de la Conférence des Parties. Il a demandé au Secrétariat de le prévoir dans le calendrier et a décidé que le Conseil scientifique devrait déterminer son contenu. L'observateur des Pays-Bas, qui initialement avait avancé l'idée, a indiqué qu'il était prêt à participer à son organisation.

24. Au cours d'un débat plus général, il a été décidé que le Secrétariat diffuserait les Règles de procédure du Comité qui ont fait l'objet d'une révision en mai 1989. Sur un autre sujet, le délégué du Panama a rappelé au Comité que, comme aucune disposition n'est prévue dans la

Convention elle-même pour en amender le texte, la Convention se réfère à l'Article 79 de la Convention de Vienne sur le Droit des Traités. Le Comité n'a pas exprimé le besoin de changer les procédures existantes à cet égard.

#### **Projet de directives concernant des Accords visés à l'Article IV**

25. Le comité a estimé que la meilleure façon d'effectuer les travaux sur les directives concernant les Accords serait d'organiser une consultation qui commencerait si possible en 1992 ou en 1993 de façon à ce que les projets d'Accord actuellement en cours de mise au point puissent bénéficier de l'expérience acquise. Les membres du Comité ont été priés de faire connaître au Secrétariat leurs suggestions en ce qui concerne le mandat de la consultation. Le Président a suggéré qu'elle soit effectuée par un juriste ayant un accès facile à l'information sur les problèmes concernant la conservation ou en ayant une expérience directe.

#### **Relations entre la CMS et la Convention proposée sur la Diversité biologique**

26. Le Président a introduit ce sujet en faisant remarquer que, comme le projet de Convention sur la Diversité biologique ne se réfère pas explicitement à d'autres Conventions, il y a un risque de double emploi et d'utilisation inefficace des ressources disponibles. Plusieurs participants ont estimé que la Convention envisagée devrait tenir compte des dispositions pertinentes des Conventions existantes. Le Président a estimé que des mesures pour les espèces migratrices devraient être envisagées par l'intermédiaire de la Convention de Bonn et que le texte de la Convention proposée sur la Diversité biologique devrait faire référence à la coopération entre les Secrétariats; la forme et le fond des rapports annuels à soumettre par Parties (des rapports de la Convention de Bonn pourraient, peut-être, être soumis); et, dans les stratégies nationales, les espèces et les habitats déjà couverts par les Conventions existantes. Des amendements, à cet effet, seraient proposés par le Danemark dans les prochains débats sur la Convention concernant la Diversité biologique qui auront lieu à Nairobi (6-15 février 1992). Le Président a recherché et reçu un mandat du Comité pour représenter les intérêts de la CMS à la réunion.

#### **Participation des pays en développement aux activités de la Convention**

27. Le Secrétariat a résumé le texte d'un questionnaire qui sera distribué prochainement aux Parties à la CMS et à ses Signataires considérés comme étant des pays en développement. En termes généraux, le questionnaire cherche à obtenir le point de vue de ces pays sur les priorités d'utilisation des fonds disponibles, sur leur participation accrue aux réunions et sur l'amélioration de la communication. Le Comité a approuvé la proposition d'envoyer le questionnaire aux Parties et aux Signataires, en Afrique, en Amérique et Caraïbes, ainsi qu'en Asie dont le pourcentage des contributions sur l'échelle des Nations Unies est au maximum de 0,37. Les réponses au questionnaire serviront à alimenter une étude plus approfondie qui sera effectuée cette année au titre d'une consultation organisée par le Secrétariat. Le Comité a estimé qu'il serait utile qu'un consultant se rende dans certains pays en développement – peut-être ceux qui sont représentés au Comité permanent – mais que le budget total de cette consultation ne devrait pas dépasser 20 000 dollars des Etats-Unis. Un rapport devrait être présenté à la prochaine réunion du Comité pour lui permettre de mettre en oeuvre ses recommandations.

28. Les participants à la réunion ont décidé ensuite de poursuivre les débats par l'examen des points 11, 12, 13 de l'ordre du jour, reportant au lendemain l'examen d'une stratégie pour l'évolution de la Convention.

### Dispositions pour la prochaine session de la Conférence des Parties

29. Le Comité a estimé qu'une décision sur la date et le lieu de la prochaine conférence devrait être prise à sa prochaine session, lorsque la date limite pour la réception des offres émanant des Parties – fin 1992 – sera atteinte. Il a été souligné que la Conférence des Parties avait souhaité que la session ait lieu dans un pays en développement. La région africaine notamment avait été mentionnée. Une autre possibilité serait de tenir la conférence au siège du PNUE, à Nairobi. Ceci est apparu comme le choix le plus vraisemblable, étant donné qu'aucune offre émanant des Parties n'avait été reçue à cette époque. Le Secrétariat a été prié de proposer des dates provisoires et des coûts estimatifs à l'examen et à l'approbation du Comité à sa prochaine réunion et de retenir provisoirement des salles de réunion au siège du PNUE.

### Date et lieu de la prochaine réunion du Comité

30. Le Comité a décidé que la prochaine session aurait lieu à Bonn au début de 1993, bien qu'il ait été suggéré que la possibilité de l'organiser conjointement avec une autre réunion dans l'une des régions soit examinée. L'importance de fixer une date assez longtemps à l'avance pour permettre aux membres des pays en développement de prendre leurs dispositions pour ce voyage, a été notée.

### Questions diverses

31. En réponse à une suggestion du délégué du Gouvernement Dépositaire, le Comité a recommandé que, dans la liste des espèces des Etats de l'aire de répartition qui figure dans les Annexes de la CMS, les mentions de la Communauté économique européenne indiquent également entre parenthèses les Etats membres de la CEE auxquels les listes particulières s'appliquent. Cette façon de voir a recueilli, pour des raisons pratiques, une approbation générale et le Secrétariat est convenu d'apporter les amendements nécessaires à la liste des Etats de l'aire de répartition, la prochaine fois qu'elle est remaniée.

32. Un débat général s'est instauré sur la façon dont les membres pourraient utiliser diverses occasions – contacts personnels, réunions internationales, initiatives diplomatiques, etc. – pour encourager les non-Parties à adhérer à la Convention. Un certain nombre de pays ou de zones clés "ciblés" ont été identifiés sur une base régionale, pays ou zones sur lesquels les participants devront concentrer leurs efforts:

- Panama et Uruguay (Amérique et Caraïbes): Brésil, Mexique
- Allemagne: pays de l'Europe orientale  
Royaume-Uni: Groenland (par l'intermédiaire du Danemark)  
Pays-Bas: anciennes républiques de l'URSS  
Portugal: certains pays du Maghreb (notamment le Maroc)
- Arabie saoudite (Asie): Bahrein
- Australie (Océanie/Asie): pays d'Océanie, Indonésie, Japon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Thaïlande
- Afrique (non-présente): Pays du Maghreb et pays de ce qu'on appelle la Rift Valley, à proximité du Kenya



En outre, il a été convenu que tous devraient faire un effort concerté pour que les pays de l'Amérique du Nord – notamment les Etats-Unis – adhèrent à la Convention. Le Secrétariat a proposé de fournir des jeux de documentation sur la Convention pour que les participants en assurent la diffusion comme il convient.

33. Le Secrétariat a fait part aux participants à la réunion d'une question qui a été soulevée par lettre par le Danemark concernant les critères pour l'énumération des espèces dans l'Annexe II lorsqu'il n'y a pas de données suffisantes pour déterminer si l'état de conservation est favorable ou non. Lors de la dernière conférence, le Comité I avait recommandé que le Conseil scientifique examine cette question et fasse connaître les résultats de cet examen à la quatrième session de la Conférence des Parties. Comme le Danemark avait l'impression que le Comité permanent avait été prié de préparer un projet de résolution sur cette question, le Secrétariat avait proposé de la soumettre à l'attention du Comité. Le Comité a conclu que le Conseil scientifique était mieux à même de traiter cette question et a recommandé que le Danemark prépare un document destiné à être examiné par le Conseil.

34. Le Secrétariat a fait un bref rapport sur les débats concernant le Conseil scientifique qui avaient eu lieu la semaine précédente avec le Dr. Ford et le Dr. Wolff. Il avait été suggéré alors qu'il serait peut-être plus approprié que le Conseil scientifique se réunisse au milieu de la période triennale, un peu avant ce qui avait été initialement prévu. Une des possibilités était que cette réunion ait lieu dans une autre région, conjointement avec la réunion d'un groupe de travail du Conseil scientifique afin de profiter au maximum des fonds qui ont été attribués à des groupes de travail. Etant donné que déplacer la réunion de 1994 à 1993 aurait des conséquences budgétaires, il a été estimé que le Comité permanent devrait en être informé avec un délai suffisant. Une décision sur un transfert de fonds quel qu'il soit devrait être prise par le Comité à sa prochaine réunion, au début de 1993. Le Comité a accueilli favorablement l'idée que le Conseil se réunisse dans une région à la mi-1993 et a suggéré qu'une proposition officielle soit faite après que la suggestion ait été présentée aux membres du Conseil. Comme aucun autre commentaire n'a été formulé, le Président a levé la réunion du jour à 16h40.

### **Stratégie pour l'évolution de la Convention**

35. Le Président a ouvert la session le 6 février à 9h45 et a passé en revue les points principaux qui avaient été examinés la veille. Il a été convenu, qu'afin d'encourager un échange d'opinions emprunt de franchise, les commentaires des participants sur une stratégie pour l'évolution de la Convention ne seraient pas attribués à leurs auteurs sauf spécification contraire. Le Secrétariat a ensuite fourni un aperçu général des questions qu'il estimait importantes pour mener cette stratégie. Pour plus de commodité, le document de travail préparé pour la session (en anglais seulement) figure à l'Annexe 4. Un débat général a eu lieu sur chacune des principales questions qui avaient été identifiées, dont certaines avaient déjà été abondamment traitées au cours des délibérations du jour précédent.

36. Quelques autres commentaires ont été faits sur l'extension de la couverture géographique de la Convention. Il a été estimé que l'Afrique en général, et non seulement l'Afrique anglophone, était sous-représentée. Il a été suggéré qu'une fois que les Accords au titre de la Convention seraient mis en vigueur, le taux d'accessions à l'échelle mondiale augmenterait.

37. Il a été noté qu'il serait souhaitable de faire appel à de nouvelles sources de financement pour les projets ayant trait à la Convention, notamment dans les pays en développement; le fonds créé au titre de la Convention de Ramsar pour le financement de projets a été cité à titre d'exemple. Certains financements pour des projets pourraient provenir d'une quelconque relation que la Convention de Bonn pourrait avoir avec la Convention envisagée sur la Diversité

biologique (par exemple des fonds attribués à cette dernière pourraient être utilisés pour mettre en oeuvre des projets au titre d'autres Conventions spécifiques). Il a été suggéré que le Secrétariat recherche d'autres sources de crédits et que les travaux sur le financement concernant l'évolution d'une stratégie pour la Convention devaient être hautement prioritaires.

38. Des débats ont eu lieu sur la nécessité de procéder à une révision des Annexes afin d'y ajouter, d'y déplacer ou d'y supprimer certaines espèces. Il a été estimé que la révision de l'Annexe II n'était pas prioritaire, mais que les travaux devaient se concentrer sur des actions concrètes en ce qui concerne les espèces figurant à l'Annexe I. Il y a eu consensus sur le fait que le Conseil scientifique devait être invité à fournir des renseignements sur la stratégie concernant la question de la couverture taxonomique de la Convention. Il a été en outre convenu qu'un exemplaire du rapport devait être remis au Président du Conseil scientifique. Le délégué du Panama a fait part des travaux qui ont été effectués par des gouvernements et des organisations non-gouvernementales afin d'intégrer des informations sur les espèces migratrices d'Amérique latine dans une base de donnée centralisée gérée par l'UICN. Le Secrétariat a demandé que des renseignements sur les espèces soient fournis quand ils sont disponibles.

39. Un débat général a eu lieu sur le problème soulevé dans le document du Secrétariat concernant les implications d'Etats accédant à des Accords séparés au titre de la Convention sans pour autant devenir Partie à la Convention elle-même. Les points de vue exprimés suggéraient que, outre qu'il n'était pas souhaitable de créer des obstacles à la participation aux Accords, il devrait y avoir un stimulant pour que les non-membres accèdent à la Convention. La situation dans laquelle les pays se concentrent sur des problèmes régionaux du fait de leur participation aux Accords, au lieu d'un engagement mondial par l'intermédiaire d'une participation totale à la Convention, n'a pas été considérée comme souhaitable. Un certain nombre de questions ont été soulevées:

- i) que les Accords visés à l'Article IV soient financés par une souscription unique à la Convention (il a été reconnu que ceci soulevait des problèmes concernant l'utilisation équitable des fonds et exigerait vraisemblablement un amendement au texte de la Convention);
- ii) que les contributions pour financer les Accords devraient être plus importantes de la part des Etats qui ne sont pas Parties à la Convention afin qu'il apportent une contribution aux coûts globaux de fonctionnement de la Convention;
- iii) que des mesures soient prises pour encourager les Etats non-Parties qui ont conclu certains Accords à devenir membres; un des moyens pourrait être de souligner le rôle que la Convention devrait jouer en ce qui concerne les espèces migratrices en danger énumérées à l'Annexe I;
- iv) que les dispositions du Secrétariat pour les Accords visés à l'Article IV soient revues à intervalles réguliers pour une rationalisation éventuelle.

Il a été reconnu qu'il serait impossible d'imposer une solution radicale (comme celle qui est soulignée au point i) ci-dessus) immédiatement. Cependant, le Comité a conclu que les Accords visés à l'Article IV devraient être associés à la Convention mère et que les stimulants financiers devraient être conçus pour encourager les Parties aux Accords à accéder à la Convention si elles n'en étaient pas déjà membres.

40. Les participants ont exprimé des points de vue divers en ce qui concerne la centralisation des fonctions du Secrétariat par rapport à leur décentralisation. Il a été estimé que certains Accords pourraient se prêter plus facilement à une prise en charge par le Secrétariat de la

Convention, alors que d'autres fonctionneraient de manière satisfaisante grâce à un réseau décentralisé relié au Secrétariat central. Les participants ont vigoureusement approuvé le renforcement du Secrétariat de la Convention afin de lui permettre de mieux répondre aux besoins des Parties. Il a été suggéré, par exemple, que la nomination d'un membre du personnel supplémentaire de la catégorie professionnelle et possédant une expérience appropriée pour s'occuper essentiellement des Accords serait justifiée, peut-être par le détachement d'un fonctionnaire d'une des Parties.

41. Sous la rubrique "Application de la Convention", les participants ont examiné les différents rôles que devraient jouer les Parties, le Secrétariat et les organisations non-gouvernementales. Il a été estimé que le Secrétariat devrait jouer un rôle de coordinateur, tout en facilitant l'identification des questions et des problèmes clés qui pourraient ensuite être abordés localement par les autorités compétentes. Les Parties, grâce à leurs rapports, les organismes internationaux de conservation ayant une expérience scientifique et les consultants pourraient tous faciliter ce processus qui devrait souligner les mesures positives à prendre. Il a été convenu que le Secrétariat organiserait une réunion des principaux organismes non-gouvernementaux, peut-être conjointement avec une autre réunion afin d'obtenir leur contribution à la stratégie pour l'évolution de la Convention. Le Secrétariat a indiqué qu'il la considérerait comme ayant une priorité élevée pour établir ou ré-établir des contacts avec les Parties qui n'avaient pas participé aux activités de la Convention au cours de ces dernières années.

42. La question des finances de la Convention et des rapports des Parties avait été abordée antérieurement au cours de la session. D'autres suggestions ont été faites à savoir: que la stratégie envisage d'élaborer des directives pour la répartition des fonds provenant de sources extérieures au dessus d'un certain montant; que les Parties soient invitées à fournir si possible leurs rapports sur des disquettes d'ordinateur en plus du texte dactylographié, afin de faciliter l'intégration et l'échange de renseignements.

43. En ce qui concerne les mesures directes en faveur des espèces migratrices en danger énumérées à l'Annexe I, il a été estimé que les rapports d'évaluation préparés à la suite d'une résolution adoptée à Genève pourraient se transformer en programmes internationaux de sauvetage pour des espèces particulières. Il a été souligné que, pour certaines espèces, des plans d'action avaient déjà été préparés par d'autres organismes de conservation alors que pour d'autres espèces, des renseignements fondamentaux étaient encore nécessaires. Le but de ces évaluations était de confirmer la situation du moment et de formuler des recommandations afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposaient. Il a été suggéré que, dans l'avenir, la Convention de Bonn pourrait jouer un rôle plus important en ce qui concerne les petits cétacés et les baleines, rôle qui dépendra des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et de l'évolution de la situation pour la Commission internationale baleinière. Il a été fait remarquer que la Convention a une position unique et des possibilités de développement dans le domaine marin dont deux d'entre elles seraient des Accords pour les dugongs et pour les petits cétacés de l'Atlantique oriental qui ne sont pas encore protégés par d'autres Accords. L'inclusion des pétrels dans l'Annexe I en était une autre.

44. Le Président a exprimé le souhait de rencontrer bientôt le nouveau Président du Conseil scientifique et il a été décidé qu'il devrait être également invité à participer aux prochaines réunions en qualité d'observateur. Un des membres a estimé qu'il n'était pas nécessaire que le Conseil scientifique se réunisse plus souvent mais qu'il devrait faire appel plus fréquemment entre les sessions à des groupes de travail sur des sujets spécifiques. Le Conseil scientifique, dans son ensemble, devrait être consulté pour connaître l'opinion de ses membres sur la fréquence de ses réunions. En ce qui concerne le document sur la stratégie, il a été suggéré qu'il

pourrait être utile d'examiner les relations entre le Comité permanent et le Conseil scientifique qui, a-t-il été souligné, pourraient avoir des avis différents sur certains problèmes.

45. Plusieurs suggestions ont été faites sur la manière de faire connaître les buts et les dispositions de la Convention au grand public et aux décideurs des Etats non-Parties. Le Secrétariat a souligné que le Bulletin qu'il a récemment élaboré s'adressait à des lecteurs particuliers déjà familiarisés avec la CMS mais qu'une brochure mieux adaptée à un public plus vaste était en cours de préparation. Il a été suggéré qu'un court métrage vidéo soit préparé pour expliquer ce que la Convention espère réaliser, en utilisant des séquences de films existants sur certaines des espèces intéressantes protégées par la Convention comme cela a été fait pour la Convention de Ramsar et la CITES. Le Secrétariat a été prié d'explorer cette possibilité afin de permettre au Comité de prendre une décision à sa prochaine réunion. La publication d'affiches thématiques avec le logo de la Convention a également été suggérée comme un moyen de sensibiliser le public à l'égard de la Convention. Elles pourraient par exemple avoir pour thème une espèce particulière ou des groupes d'espèces et devraient pouvoir s'adresser à un public mondial, régional ou même national. Le financement de leur réalisation et de leur diffusion à l'échelon local dans les pays en développement pourrait s'avérer une utilisation appropriée des fonds qui ont été mis de côté dans le budget de la Convention. Il a été décidé que la Convention devrait être présente à la prochaine réunion de la CNUED à Rio de Janeiro, sinon en personne, tout au moins sous la forme de jeux de documents à la disposition des délégués.

46. Le Comité a décidé que, pour la prochaine session, le Président et le Secrétariat élaboreraient un premier projet de la stratégie en consultation avec le Vice-Président (Australie) et le Président du Conseil scientifique. Ce document comporterait trois parties: un bref examen des résultats antérieurs; une présentation des problèmes à aborder; une stratégie générale sur laquelle le Comité devra donner son accord avant la mise au point d'une quatrième partie sur des mesures spécifiques à prendre à court et à moyen terme. En outre, il a été décidé que ce document devrait être développé avec une vision mondiale des problèmes afin de ne pas donner une trop grande dimension régionale à une Convention qui, estime-t-on, doit être considérée dans un sens général.

En l'absence d'autres observations, le Président a remercié les participants pour une session constructive et a clôturé la séance à 15h30.

## Liste de participants

<b>Président:</b>	Royaume-Uni (Europe)	Robert Hepworth
<b>Vice-président:</b>	Australie (Océanie)	Peter Bridgewater (à temps partiel)
<b>Membres:</b>	Allemagne (Dépositaire)	Gerhard Emonds (à temps partiel) Annette Schmidt-Räntsch Astrid Thyssen
	Arabie saoudite (Asie: suppléant)	Mohammad Sulayem
	Panama (Amérique et Caraïbes)	Dimas Botello Martha Mehlem (interprète)
<b>Observateurs:</b>	Pays-Bas	Gerard Boere (à temps partiel)
	Portugal	Antonio Teixeira
	Uruguay	María José Vignone
<b>Secrétariat:</b>		Douglas Hykle

---

L'Inde (membre) et les Parties (observateurs) suivantes ont adressé leurs excuses:  
Communauté économique européenne, Espagne, Finlande, Irlande et Israël.



## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Commentaires liminaires du Président et du Secrétariat
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur les activités entre les sessions
  - a) Etat de la Convention
  - b) Contributions au Fonds d'affectation spéciale
  - c) Conseil scientifique
  - d) Rapports des Parties
  - e) Activités divers
4. Programme de travail et priorités du Comité permanent
5. Examen du budget et des ressources de la Convention
6. Examen de l'avancement des travaux concernant des Accords visés à l'article IV
7. Projet de directives concernant des Accords visés à l'article IV
8. Relation entre le CMS et la Convention proposée sur la diversité biologique
9. Participation des pays en développement aux activités de la Convention
10. Stratégie pour l'évolution de la Convention
11. Dispositions pour la prochaine session de la Conférence des Parties
12. Date et lieu de la prochaine session du Comité
13. Questions diverses





**SCALE OF CONTRIBUTIONS TO THE TRUST FUND  
BAREME DES CONTRIBUTIONS POUR LE FONDS D'AFFECTATION SPECIALE  
ESCALA DE CONTRIBUCIONES PARA EL FONDO FIDUCIARIO**

PARTY/ PARTIE / PARTE	UN SCALE (%) BAREME N.U. ESCALA ONU	ANNUAL CONTRIBUTION (US\$) CONTRIBUTION ANNUELLE CONTRIBUCION ANUAL		
		1992	1993	1994
ARGENTINA / ARGENTINE	0.66	9,893	10,498	13,367
AUSTRALIA/ AUSTRALIE	1.57	23,516	24,955	31,776
BELGIUM/ BELGIQUE/ BELGICA	1.17	17,524	18,596	23,679
BENIN	0.01	170	180	229
BURKINA FASO	0.01	170	180	229
CAMEROON/ CAMEROUN/ CAMERUN	0.01	170	180	229
CHILE/ CHILI	0.08	1,187	1,260	1,604
DENMARK/ DANEMARK/ DINAMARCA	0.69	10,345	10,978	13,978
EGYPT/ EGYPTO/ EGIPTO	0.07	1,017	1,080	1,375
FINLAND/ FINLANDE/ FINLANDIA	0.51	7,631	8,098	10,312
FRANCE/ FRANCIA	6.25	93,727	99,460	126,645
GERMANY / ALLEMAGNE / ALEMANIA	9.36	140,364	148,950	189,662
GHANA	0.01	170	180	229
HUNGARY/ HONGRIE/ HUNGRIA	0.21	3,166	3,359	4,278
INDIA/ INDE	0.37	5,540	5,879	7,486
IRELAND/ IRLANDE/ IRLANDA	0.18	2,713	2,879	3,666
ISRAEL	0.21	3,166	3,359	4,278
ITALY/ ITALIE/ ITALIA	3.99	59,809	63,467	80,815
LUXEMBOURG/ LUXEMBURGO	0.06	904	960	1,222
MALI	0.01	170	180	229
NETHERLANDS/ PAYS-BAS/ PAISES BAJOS	1.65	24,703	26,215	33,380
NIGER	0.01	170	180	229
NIGERIA	0.20	2,996	3,179	4,048
NORWAY/ NORVEGE/ NORUEGA	0.55	8,253	8,758	11,152
PAKISTAN	0.06	904	960	1,222
PANAMA	0.02	283	300	382
PORTUGAL	0.18	2,713	2,879	3,666
SAUDI ARABIA/ ARABIE SAOUDITE / ARABIA SAUDITA	1.02	15,263	16,197	20,624
SENEGAL	0.01	170	180	229
SOMALIA/ SOMALIE	0.01	170	180	229
SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SUDAFRICA	0.45	6,727	7,138	9,090
SPAIN/ ESPAGNE/ ESPAÑA	1.95	29,226	31,014	39,491
SRI LANKA	0.01	170	180	229
SWEDEN/ SUEDE/ SUECIA	1.21	18,146	19,256	24,519
TUNISIA/ TUNISIE / TUNEZ	0.03	452	480	611
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI / REINO UNIDO	4.86	72,867	77,324	98,459
URUGUAY	0.04	565	600	764
ZAIRE	0.01	170	180	229
EEC/ CEE <sup>1</sup>	---	11,000	11,000	11,000
<b>TOTAL</b>	<b>37.70</b>	<b>576,300</b>	<b>610,878</b>	<b>774,841</b>

<sup>1</sup> voluntary contributions / contributions volontaires / contribuciones voluntarias



## STRATEGY FOR FUTURE DEVELOPMENT OF THE CONVENTION

(Prepared by the Secretariat)

The third meeting of the Conference of the Parties agreed, in plenary, that the Standing Committee should prepare, for consideration by the Parties, a strategy for the future development of the Convention.

The Secretariat wishes to draw attention to a number of issues which, in its view, warrant consideration in such a strategic document. While some suggestions are made as to possible courses of action, no attempt has been made here to elaborate a specific *modus operandi*. Rather, the purpose of this document is to stimulate discussion on some of the key issues that need to be addressed if the Convention is to achieve its stated objectives.

### 1. COVERAGE OF THE CONVENTION

#### 1.1 Geographic coverage

As this Convention concerns species that, in some cases, migrate over vast areas and across many national jurisdictional boundaries, it is essential for it to have a wide geographic coverage. Much of Asia, the Americas, and English-speaking Africa are currently under-represented. Consideration ought to be given to exploring ways of attracting new Parties from among those developed and developing countries for which the Convention has obvious relevance.

If developing countries, in particular, are to be encouraged to join, it will be important to tap into potential sources of funding for Convention-related projects more effectively than in the past.

#### 1.2 Taxonomic coverage

The representativeness of species listed in the Convention appendices warrants examination, as migratory species from certain regions are poorly represented. Neotropical species have been cited as a particular example. One can easily find numerous examples of species from other regions that would also benefit from the conservation measures that a listing in the CMS appendices is intended to provide.

Consideration may be given as well to reviewing the appendices, with a view to removing species that do not meet the criteria for listing and, where appropriate, annotating certain species listings to make them more specific to those populations for which there are legitimate conservation concerns.

### 2. AGREEMENTS UNDER THE CONVENTION

#### 2.1 Harmonization

The Conference of the Parties has recognized the usefulness of ensuring a degree of harmonization in future Agreements, especially with respect to certain standard provisions common to most if not all Agreements concluded to date (e.g. reservations,

provisions with respect to signature, ratification and entry into force, dispute settlement mechanisms, Depositary functions, etc.).

## **2.2 Potential proliferation of Agreements**

There will come a point when the financial and administrative costs of joining new Agreements, no matter how laudable their objectives, become prohibitive for Range States. To avoid unnecessary duplication of effort and a proliferation of Agreements that fail to achieve conservation objectives in a cost-effective manner, it will be important to keep a broad perspective of all Agreements being developed. Although some may question the desirability of "single-species" Agreements, there may be special instances where these are the more appropriate, at least over the short-term, than comprehensive, multi-species Agreements. Ideally, the Convention should strive for a balance of Agreements, from both a regional and taxonomic perspective.

## **2.3 Membership in Agreements vs. membership in the Convention as a whole**

A unique feature of this Convention is the possibility it offers for a State to become a Party to specific Agreements concluded under its auspices, without actually joining the Convention itself. This provision may be attractive to some States for which the financial obligations attached to Convention membership are too onerous. On the other hand, if too many States opt for this approach, there is a risk that support for these individual Agreements could come at the expense of the Convention as a whole. One may end up with a series of Agreements, which may or may not be self-supporting, while the Convention under which they are concluded is left without adequate means to co-ordinate their implementation. As more and more Agreements are developed, this issue may well turn out to be one of the most important facing the Convention.

# **3. SECRETARIAT FUNCTIONS AND RESOURCES**

## **3.1 Centralization vs. decentralization of secretariat functions**

The Agreements that have been concluded to date or that are under development incorporate a variety of approaches to secretariat arrangements, including: having the Secretariat of the Convention service the Agreement, assigning secretariat functions to a governmental body or to a non-governmental organization, or having no Secretariat at all. Each of these options has its advantages and disadvantages. There may, for example, be advantages from a scientific standpoint in basing the secretariat for an Agreement in an organization with well-established links to the scientific community. There are similar advantages, from the point of view of governmental contacts, inherent in an arrangement in which the Secretariat of the Convention plays a co-ordinating role.

Clearly, though, there are limits to what can be accomplished within the Secretariat of the Convention if its staff remains at the present level. It will be important in the strategy to assess the various options available to the Parties for servicing Agreements. These include strengthening the present Secretariat to enable it to assume functions that cannot be taken on without additional resources, or allowing secretariat functions to be decentralized as Agreements are developed, which would have significant implications for the future role of the Secretariat of the Convention.

### **3.2 Personnel requirements**

As indicated above, in view of the growing number of Agreements concluded or under development (now numbering eight or nine), consideration should be given to whether the capacity of the Secretariat of the Convention needs to be enhanced over the short-term to service them effectively.

## **4. IMPLEMENTATION OF THE CONVENTION**

### **4.1 Compliance monitoring**

While the Convention provides for rather stringent provisions with respect to species listed in Appendix I, it lacks an effective enforcement mechanism. Apart from triennial reporting requirements, monitoring of compliance with the Convention's provisions (for example, the prohibition of taking of Appendix I species) is extremely limited. There is, however, scope within the text of the Convention for the Secretariat to play a more active role in this regard, provided information from Parties and non-governmental organizations is forthcoming, and the resources needed for follow-up are available.

### **4.2 Improving communication**

In recent years, correspondence from a number of Parties has been virtually non-existent. Although the Secretariat continues to inform them of Convention activities, in most cases via their embassies in Bonn, there is no feedback to indicate the extent to which they are implementing the provisions of the Convention. The problem, which concerns both developed and developing countries, could be ameliorated if the Secretariat, with the concurrence of the respective embassies, were able to establish direct contact with a focal point in the capital, responsible for conservation matters. The Secretariat considers it a high priority in the coming months to re-establish contact with these Parties.

### **4.3 Finances**

In the past, delays in receiving Party contributions created serious budget difficulties and placed constraints on the delivery of programmes called for in budgets adopted by the Conference of the Parties. While the financial situation has improved markedly over the past year, a strategy for future development of the Convention should emphasize the importance of Parties paying their contributions in a timely manner, in order to avoid a repetition of past difficulties. Consideration might be given also to whether any new initiatives ought to be taken, in addition to the regular reminders sent by UNEP headquarters, with respect to those Parties with outstanding Trust Fund contributions, some of them representing significant sums of money.

### **4.4 Party reports**

Failure of some Parties to provide comprehensive reports on their implementation of the Convention denies the Secretariat and other Parties of valuable information that could be used to help co-ordinate conservation efforts. It remains to be seen whether the recent adoption, on a trial basis, of a standard format for Party reports will improve the situation. The Secretariat could assist by establishing a database of information received, and requesting additional information if reports are not sufficiently detailed.

#### **4.5 Direct actions for Appendix I species**

In adopting Resolution 3.2 (Geneva, 1991) calling for review reports on selected Appendix I species, the Conference has recognized that much more can and should be done within the framework of the Convention for migratory species categorized as endangered. The success of the Convention will depend, in part, on its being seen as the appropriate international legal instrument through which to conserve this special group of species. The Secretariat will play a co-ordinating role in the preparation of the review reports, but this is one area where the limited resources at its disposal places constraints on what can be done to try to ensure that recommendations for conservation measures are acted upon. The concretization of specific measures to be taken with respect to Appendix I species should be reviewed at the next meeting of the Parties, when perhaps a more ambitious budget proposal could be made.

#### **4.6 Scientific Council**

Despite meeting relatively infrequently, in conjunction with meetings of the Conference of the Parties, the Scientific Council (and its associated working groups) has demonstrated its usefulness to the Convention on matters of a scientific nature. In view of its substantial mandate, consideration might be given to whether the Convention would benefit from having the Council meet more frequently than is now the case.

### **5. PROMOTION OF THE CONVENTION**

The Convention is not very well known, yet when given an opportunity to explain its provisions, the Secretariat has found individuals in government and within nongovernmental conservation bodies to be generally receptive to the potential it offers. A strategy for future development of the Convention should provide for active promotion of its objectives and means through the distribution of public information materials, direct interventions of the Secretariat, and participation in relevant meetings. (As part of an overall promotion strategy, the Secretariat will produce an information brochure this year, as well as a CMS Directory for distribution to all Parties, Scientific Councillors and interested NGOs. The first issue of a new CMS Bulletin will be distributed in late January.)

### **6. RELATIONSHIP WITH PROPOSED BIODIVERSITY CONVENTION**

Although the text of the Bonn Convention does not provide explicitly for co-ordination with other global and regional conservation conventions, the respective Convention Secretariats meet on a regular basis and, where there is potential for overlap, they co-operate and generally try to avoid duplication of effort. A strategy for the development of CMS should bear in mind the proposed Biodiversity Convention currently being prepared and, to the extent possible, ensure that its interests are taken into account during the drafting phase.